

TARIFS 2023

A compter du 1^{er} juillet 2023

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

HEBERGEMENT PERMANENT

Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
		Tarif journalier	Participation* du Conseil Départemental	A la charge du résident		
1-2	58.87 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	64.72 €	1 941.60 €
3-4		13.79 €	7.94 €			
5-6		5.85 €	0 €			

**Si ressources mensuelles < 2 676.09 €*

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
	Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Ressources < 1 200 €	58.87 €	28.87 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
1 200 € < Ressources < 1 800 €		20.87 €	38.00 €		43.85 €
Ressources > 1 800 €		0 €	58.87 €		64.72 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 76.95 € (dont un tarif Dépendance de 18.08 €).

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : le forfait de 22.50 € vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour.

Dépôt de garantie : 1 766.10 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2023

A compter du 1^{er} juillet 2023

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
EHPAD	1-2	58.87 €	21.73 €	80.60 €	2 418.00 €
	3-4		13.79 €	72.66 €	2 179.80 €
	5-6		5.85 €	64.72 €	1 941.60 €

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 76.95 €.

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : le forfait de 22.50 € vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour.

Dépôt de garantie : 1 766.10 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.